

Documents transmis par l'Union européenne aux parlements nationaux et actualité européenne du 16 au 31 octobre 2016

- 1. Documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux
- a. Documents législatifs soumis au contrôle du principe de subsidiarité et de proportionnalité :

Il n'y a pas eu de documents législatifs transmis au cours de cette période.

b. Documents à consulter :

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL EUROPÉEN ET AU CONSEIL Premier rapport d'avancement relatif au cadre de partenariat avec les pays tiers dans le cadre de l'agenda européen en matière de migration :

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1480693613784&uri=CELEX:52016DC0700

RAPPORT DE LA COMMISSION Rapport de synthèse sur la qualité de l'eau potable dans l'Union européenne: examen des rapports des États membres pour la période 2011-2013, présenté conformément à l'article 13, paragraphe 5, de la directive 98/83/CE :

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1480693961610&uri=CELEX:52016DC0666

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Programme de travail de la Commission pour 2017 Répondre aux attentes - Pour une Europe qui protège, donne les moyens d'agir et défend :

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL Mise en œuvre de l'accord de Paris - Progrès accomplis par l'UE dans la réalisation

de l'objectif minimal de réduction de 40 % (requis par l'article 21 du règlement (UE) n° 525/2013 du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 relatif à un mécanisme pour la surveillance et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre et pour la déclaration, au niveau national et au niveau de l'Union, d'autres informations ayant trait au changement climatique et abrogeant la décision n° 80/2004/CE) :

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1480694106367&uri=CELEX:52016DC0707

2. Consultations

Il n'y a pas eu de consultations au cours de cette période.